

## Fâcheuse rentrée pour les HU.

À la suite du Ségur de la santé, le groupe d'attractivité hospitalo-universitaire avait permis une revalorisation des émoluments hospitaliers, avec une nouvelle grille pour les professeurs (PU-PH) et maître de conférences (MCU-PH) mise en place en 2022. L'augmentation du point d'indice de 2023 avait également permis une revalorisation, facteur d'attractivité pour la carrière hospitalo-universitaire. Ces revalorisations successives sont annihilées par la réforme des retraites (Loi Valletoux) pour les HU qui prend effet au 1 septembre 2024.

Le prélèvement obligatoire de 5,21% pour cotisation à l'IRCANTEC entraîne une perte annuelle brute moyenne de 2232€ pour les MCU-PH et 2628€ pour les PU-PH 5. Le choix du gouvernement de faire cotiser les fonctionnaires d'état à une caisse complémentaire de non-titulaires au lieu du système de retraite de l'état est contesté par le SHU. Cela entraîne une dévalorisation de la carrière HU au cours de la vie active pour une amélioration faible de la retraite hospitalière exclue depuis 1958 de la pension de retraite !

